

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ÉTATS-UNIS.

Des nouvelles assez graves des États-Unis ont été apportées par le navire le *Sully*. Dans la séance du 20 décembre de la chambre des représentants, une pétition a été présentée en faveur des esclaves. Le rapport et la discussion de cette pétition ont causé une espèce d'émeute parlementaire. La plupart des représentants du Sud sont sortis en tumulte pour délibérer entre eux. Dans cette assemblée particulière on a agité la question de savoir s'il ne convenait pas de dissoudre l'union américaine. Une scission dans la législature était imminente. Mais une transaction a eu lieu pendant la nuit entre quelques représentants du nord et ceux du midi, et le lendemain 21, une motion de M. Patton, de la Virginie, a été adoptée en ces termes :

« Toutes les pétitions et résolutions demandant l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbia, et tous les mémoires et résolutions relatifs à l'esclavage dans les différents États, seront déposés sur le bureau sans lecture, sans rapport, sans impression et sans discussion. » C'est tout simplement la suspension partielle du droit de pétition, et il est à remarquer encore que cette motion a été adoptée par une majorité de 48 voix sur 196 votants : 122 pour, 74 contre.

### FRANCE. — PARIS, LE 29 JANVIER.

4 heures et 1/2. — Le bruit a couru à la bourse que le bill sur le Canada a été rejeté à la chambre des communes. Le ministre anglais a donné sa démission. La reine l'a, dit-on, refusée.

On croit que sir Robert Peel va être appelé à former un cabinet. Cette nouvelle, qu'on dit avoir été apportée par un courrier extraordinaire, a fait baisser les fonds.

Le subsiste en faveur du gouvernement espagnol, proposé par M. Molé, a été décidément repoussé au conseil des ministres; on attribue ce triomphe à l'ambassadeur d'Autriche, qui a, dit-on, protesté au nom de sa cour. C'était hier un grand sujet de joie dans tous les salons légitimistes.

On nous écrit d'Arras, à la date d'hier, 4 heures du soir : Cette ville vient d'avoir son incendie comme St-Pétersbourg, comme Londres, comme Paris comme Gand : à Arras, c'est l'hôpital qui vient de brûler.

L'hôpital d'Arras, très vaste et très étendu, se compose de bâtiments anciens et bâtiments neufs. C'est dans les bâtiments neufs que le feu s'est déclaré et qu'il a exercé ses ravages.

On s'est porté en foule là où était le danger, et le premier cri a été celui-ci : *Savez les malades!* En moins de vingt minutes, tous les malades ont été enlevés et descendus presque sous une pluie de feu pour être transportés dans l'hôpital militaire contigu à l'hôpital civil. C'était ce qu'il y avait de plus précieux à sauver; et lorsqu'on fut certain qu'il ne restait plus aucun malade dans les salles au-dessus desquelles l'incendie grondait avec fureur, on s'occupa de jeter par les fenêtres tout ce qui aurait pu être pour le feu un aliment prompt à consumer.

La garnison arriva enfin sur les lieux, et aussitôt les mineurs se précipitèrent sur les toits, où ils se mirent à l'œuvre pour empêcher l'incendie de se communiquer aux anciens

### FEUILLETON.

JEAN BART AU PORT DE BERGEN, OU LE DÉJEUNER  
DU COMMODORE.  
(Chronique maritime.)

Pendant le blocus du port de Donkerque par les forces réunies d'Angleterre et de Hollande, Jean Bart avait obtenu de M. de Ponchartrain, ministre de la marine, l'autorisation d'armer une flotille de petits bâtiments, avec lesquels il avait eu le bonheur et l'audace de passer sain et sauf au milieu des vaisseaux ennemis. Encouragé par ce premier succès, l'intrepide marin s'était rendu maître de trois vaisseaux marchands et d'un vaisseau de guerre détaché de la flotte anglaise, et avait, suivant l'ordre de l'intendant de Donkerque, envoyé ces quatre prises du côté de Bergen, en Norvège. Il devait aller les y reprendre après une expédition qu'il lui restait à faire sur les côtes d'Écosse.

Cette expédition achevée aussi heureusement que la précédente, Jean Bart ne manqua point de cingler vers le port de Bergen pour y chercher le fruit de ses victoires. Il y trouva ses quatre navires intacts et prêts à partir sous ses ordres; mais au moment même où il se disposait à les emmener, il faillit se les voir ravir par un concours de circonstances dont il ne se tira qu'au moyen du sang-froid et de l'intrepidité qui faisaient de lui le premier homme de mer de son siècle.

Un jour que, suivant ses habitudes tant soit peu roturières, il était tranquillement attablé dans une auberge devant une bouteille de bière du pays, puisant dans son verre l'oubli du chagrin que lui faisait éprouver le retard mis par l'intendant de Donkerque à lui expédier les munitions nécessaires à son voyage, un homme, vêtu de l'uniforme des commodores anglais, vint s'asseoir en face de lui, à quelque dis-

taisons. Grâce à des manœuvres hardies et décisives, exécutées avec une admirable promptitude, le feu fut concentré dans les bâtiments neufs, où il fut facile de le combattre. A quatre heures du matin on était maître du feu qui avait commencé à 8 heures du soir. La perte est évaluée à 150 mille francs.

— *Population indigente de la capitale.* — L'administration, suivant les règles qu'elle s'est imposées, fait faire tous les trois ans le recensement de la population indigente de la capitale; le dernier recensement ayant eu lieu en 1835, il en résulte que, cette année 1838, le nouveau recensement triennal devra avoir lieu.

En 1835, le nombre des ménages indigents, dans les douze arrondissements, était de 28,969.

Le nombre général des indigents était de 62,539.

Le nombre des indigents était, au nombre des personnes aisées, comme 1 est à 12 32/100.

Le chiffre des secours accordés à domicile s'éleva cette année à 1,417,514 fr., et 168,402 malades furent traités dans les hôpitaux.

— Le capitaine Ray de Nantucket, dit l'*Herald* de New-York, a découvert près de Guarnay, au Pérou, une seconde Pompei. Il a vu des momies, des médailles, des bouteilles de forme bizarre, etc.

### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 29.

Les approches de la liquidation ont causé aujourd'hui beaucoup de mouvement à la bourse sur les 5 p. c. et le 3 p. c. français; le 5 p. c. ouvert à 109 50 est monté rapidement à 109 85 fin courant à 110 05 fin prochain; le 3 p. c. est monté également à 79 75 fin courant, puis à 3 heures une vive réaction s'est opérée et le 5 p. c. est retombé brusquement à 109 50 cours d'ouverture et le 3 p. c. à 79 45. On a répandu le bruit, pour motiver cette baisse, que le ministre anglais venait de donner sa démission, et que sir Robert Peel avait été chargé par la reine de composer un nouveau ministère; ce bruit toutefois a trouvé peu de crédit et est plutôt à la position de la place qu'il faut attribuer les nombreuses variations qui ont eu lieu.

Les actions de la Banque belge étaient assez fermes à 1500 fr. L'emprunt d'Haiti s'est négocié à 380.

Quoiqu'il y ait eu très peu d'affaires sur les actions industrielles, cependant la plupart d'entr'elles étaient assez demandées.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique publiée ce soir porte : « Espartero était le 19 à Logrono; tous les gués de l'Ebre étaient occupés, et l'expédition de Zabala arrêtée sur la rive gauche. »

— *L'Indicateur de Bordeaux* du 27 donne les nouvelles suivantes arrivées de Madrid par courrier extraordinaire : « Madrid, 22 janvier.

« Nous avons appris hier, par les nouvelles de Paris, que l'amendement de M. Hébert avait été adopté par la chambre des députés. Ce résultat a causé ici une vive sensation; la majorité des partisans du cabinet actuel était loin de s'y attendre, et les paroles prononcées à la tribune par M. Molé nous ont encore fait plus de mal que l'amendement lui-même.

« Tous les journaux sont d'accord sur ce point; c'est un événement fâcheux pour notre pays, et il est à craindre qu'il ne produise la chute du ministère O'Fallia.

« On parle déjà de sa dissolution, mais plus d'une difficulté

tance, et se mit à l'observer avec une attention particulière et fatigante. Il allait demander à ce nouveau venu quelle raison lui attirait de sa part une attention si spéciale; lorsque celui-ci le prévint en priant le cabaretier de lui dire si le capitaine français qu'il avait devant les yeux, n'était pas le célèbre Jean Bart.

— C'est lui-même, sir Williams, répondit le cabaretier en jetant vers le personnage qu'il indiquait un coup-d'œil respectueux et timide.

— A merveille, dit l'anglais, j'ai deux mots à lui dire.

En parlant ainsi, il alla s'asseoir auprès de Jean Bart, dont il soutint avec un sourire imperturbable le regard sévère et dédaigneux.

— Monsieur, dit-il d'un ton parfaitement poli, je suis sir Williams Kox, et je remercie le hasard qui me rapproche d'un marin aussi célèbre et aussi distingué que vous.

— Qu'y a-t-il pour votre service? demanda brusquement l'insoucieux capitaine.

— Rien, monsieur, rien, répondit le commodore d'un air de plus en plus obséquieux... Je ne prétends qu'à l'honneur d'entretenir pendant quelques minutes un grand homme dont ma nation a l'honneur d'être l'ennemi.

— Voilà tout ce qu'il vous faut, reprit Jean Bart en toisant son interlocuteur; eh bien, sir Williams, je suis plus exigeant que vous.

— Que puis-je faire pour vous être agréable? s'empressa de dire l'anglais.

— Voulez-vous que nous nous battons ensemble?

— Oui; ne sommes-nous pas ennemis? n'avez-vous pas deux vaisseaux de guerre dans ce port? n'en ai-je pas aussi deux. Allons, sir Williams, une bataille, et je suis tout à vous.

— S'il n'y a pas d'autre manière de faire votre connaissance...

— Vous l'avez dit, pas d'autre... surtout avec les anglais.

se présente pour le remplacer par des hommes qui inspirent de la confiance aux modérés des deux partis. Il serait de nouveau question du général Cordova, mais il s'obstine à ne pas vouloir faire partie du pouvoir.

« Les élections pour la ville de Madrid se sont terminées hier à l'avantage des progressistes, qui ont obtenu plus d'un tiers de voix que les autres.

« L'expédition carliste sous les ordres de Basilio était le 19 près de Puerto-Lapiche, et se dirigeait du côté de l'Estramadure. Le général Ulibarri, chargé de la poursuivre a été destitué et remplacé par le brigadier Sardmas. »

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 29 JANVIER.

On assure que la section du chemin de fer de Tirlemont à Ans sera ouverte au public dans le courant du mois de février si le froid diminue. Les Liégeois attendent avec impatience cette ouverture. Puisque la route est terminée, il est dans l'intérêt du gouvernement d'en profiter.

— Le nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer en 1837 s'est élevé à 1,384,577.

Bruxelles, 30 janvier (trois heures). — Les transactions n'ont été ni nombreuses ni importantes, les cours ont été bien tenus. Fonds de l'état 5 p. c. 101 5/8 A., 4 p. c. 93 1/2 A.; Société Générale titres en nom fl. 805 et P., certificats au porteur émission de Paris 1700 A.; Société de Mutualité 1130 (113); Société Civile 1073 25 (107 3/8) A., point de vendeurs Banque de Belgique 1457 50 (145 3/4); Actions Réunies 1041 25 (104 1/8) A., 1042 50 (104 1/4) P.; il y a eu beaucoup de primes réalisées en cette valeur; Banque Foncière anciennes obligations 1120 (102) cours, nouvelles obligations 1007 50 (100 3/4) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1085 (108 1/2) P.; Hornu et Wasmes 1150 1155 (115 1/2) A.; Raffinerie Nationale très ferme 130 (113) A.

Les actions du Chemin de Fer de Cologne ont eu une petite faveur, demandées à 1092 A.

L'actif espagnol d'abord bien à 19 1/4 a fléchi; vers la fin de la clôture, il y avait papier à 19 3/16.

Notre correspondance particulière de Paris nous entretient de nouveau des subsides que le gouvernement français a l'intention d'accorder à l'Espagne, mais il nous assure que ce secours cesserait, si les hommes du mouvement venaient aux affaires. — Or, nous avons reçu par voie extraordinaire, des nouvelles de Madrid jusqu'au 23 janvier, les *exaltados* ont eu le dessus dans les élections de Madrid, à une grande majorité.

Voici le résultat des élections: Seoane, 1556 voix. Arguelles, 1548. Cantero, 1521. Lopez, 1492. Mendizabal, 1470. Cordova, 1096.

Les cinq premiers appartiennent à l'opposition la plus modérée, le dernier seul est le représentant du parti modéré.

Le courrier de Londres est enfin arrivé avec les lettres et les journaux du 26, que nous devions recevoir dimanche. Les nouvelles du Canada sont favorables.

Point de communications télégraphiques avec Anvers.

Le marché aux huiles n'a rien offert d'intéressant.

Contraire, 29 janvier.  
L'huile de colza s'est vendue aujourd'hui de fl. 40 1/2 à 41; on demandait généralement pour des parties de 50 tonnes, fl. 43; à moins de ce prix, on ne voulait pas s'en défaire, vu les chances que courent les plantes de colza. Car l'opinion d'ici et des environs est que ces plantes seront totalement perdues. L'huile de lin était au prix de fl. 36 à 36 1/4 avec de fortes demandes.

Voici les principaux passages du discours de M. le ministre des travaux publics sur le chemin de fer, prononcé au sénat dans la séance du 27 janvier :

Je crois que l'on peut espérer que le chemin de fer n'a-

— Alers... nous nous battons, monsieur.  
— A la bonne heure! Touchez-là... Et à quand le bal?  
— Dites-moi votre jour...  
— Jean Bart allait répondre : Demain, lorsqu'une réflexion l'arrêta.  
— Diable ! murmura-t-il en lui-même, je n'y pensais plus; je suis sans munitions.  
— Sir Williams, continua-t-il, en élevant la voix, puisque vous me laissez le choix du jour, vous me laisserez bien aussi celui des armes...  
— Comment! des armes?... Je ne connais pas deux manières...  
— Si, moi, il y en a une surtout que j'affectionne, et que vous autres anglais vous évitez autant que possible...  
— Laquelle, monsieur?  
— L'abordage... le combat corps à corps, le sabre d'une main, le pistolet de l'autre! Si vous voulez, nous nous battons à l'abordage.  
— Pourquoi pas au canon?  
— Pour une raison excellente que j'avais oubliée, et dont je vous fais l'aveu, parce que je n'ai de vous ni peur ni méfiance; je n'ai plus de poudre et plus de boulets, et je ne sais quand il m'en arrivera.  
— Eh bien! attendons qu'ils vous soient arrivés. Je ne suis pas plus pressé que vous.  
La vivacité avec laquelle le commodore fit cette proposition, inspira quelque doute à Jean Bart.  
— Vous m'attendrez, sir Williams? demanda-t-il en appuyant sur chaque syllabe et en fixant ses yeux pénétrants sur ceux de l'anglais.  
— Je le jure sur ma parole d'honneur! fit solennellement ce dernier.  
— Voilà qui est convenu. Je vous prévendrai quand je serai prêt.  
— Au revoir, M. le capitaine!  
— Au revoir, sir commodore!  
Et ils se quittèrent après avoir trinqué ensemble et s'être serré la main comme deux amis.  
Trois jours après, Jean Bart écrivit au commodore Kox que ses muni-

mènera de diminution sur le produit ni de la taxe des lettres ni des barrières, ni des péages des canaux. Pendant l'année 1837, la taxe des lettres a produit 262,373 fr. de plus qu'en 1836; la ferme des barrières a donné aussi un excédant de 110,000 fr. Je dois cependant y mettre deux conditions: en premier lieu que les baux des barrières puissent être faits pour plus d'une année, et c'est en ce sens qu'est conçu le projet présenté dernièrement à la chambre des représentants. Vous savez qu'outre les frais de constitution du cautionnement, les adjudicataires doivent payer 5 p. c. du montant du prix du bail. Sur ces 5 p. c. il n'en reste qu'une partie, qu'une faible partie même au trésor, car il faut prélever les frais des adjudications, les frais de voyage des fonctionnaires qui vont faire les adjudications et les frais d'impression qui sont considérables. Si les baux étaient faits pour trois ans, l'adjudicataire n'aurait à payer qu'une fois ces cinq pour cent au lieu qu'il paie 15 p. c. Dans le système des baux annuels, je ne parle pas des démarches qu'il est obligé de faire, des frais de voyage qu'il est obligé de supporter lui-même, des frais trois fois répétés de la constitution du cautionnement en immeubles. Il est évident que dans le système des baux de trois ans, l'adjudicataire augmentera ses offres dans la proportion de l'économie qu'il fait sur les frais.

La seconde condition est celle-ci: D'après le règlement du 24 novembre 1820 sur les messageries, il ne peut y avoir pour la même heure qu'un seul service; toutefois les entreprises de messageries sont tenues de fournir des voitures supplémentaires. Au moment où ce règlement a été porté, il pouvait suffire d'autoriser un seul service à la même heure, mais aujourd'hui, avec le chemin de fer, il est presque toujours impossible qu'un seul service de messageries puisse desservir un convoi du chemin de fer, et jusqu'à présent pourtant, malgré les réclamations pressantes qui lui ont été adressées, l'administration, liée par les termes de l'arrêté de 1820 n'a pu accorder que l'autorisation d'un seul service en concordance avec chaque convoi.

Il y a donc nécessité de déroger à ce règlement, il faut que le gouvernement puisse autoriser plus d'un service pour la même heure sur la route aboutissant aux stations du chemin de fer; un plus grand nombre de services de messageries se trouvant en activité, le produit de la taxe des barrières ne pourra qu'augmenter sur ces routes.

Mais je vais plus loin, messieurs; supposant qu'il y aura une légère diminution, car la diminution ne pourrait jamais être que légère, sur le produit de la taxe des barrières, je dis que sous ce rapport le chemin de fer présente d'autres genres de compensation. Il faut d'abord considérer les facilités merveilleuses qu'il a apportées dans le service de la poste aux lettres, facilités dont on ne tient pas compte. Le chemin de fer transporte gratuitement les lettres, il dessert gratis la poste; il en résulte économie d'une part et de l'autre une accélération qui rend possible six échanges de lettres par jour entre Bruxelles et Anvers. Je le demanderai, si le chemin de fer appartenait à une compagnie, ferait-elle gratuitement le transport des lettres? Et en admettant même pour un instant qu'elle fit gratuitement ce service, encore ne ferait-elle pas ce que fait actuellement le chemin de fer. Le chemin de fer est souvent subordonné à la poste, il se ploie à ses nécessités et il est certains convois qui ont particulièrement pour but d'accélérer l'expédition ou la remise des dépêches des offices étrangers. Il en résulte donc économie dans le transport des lettres, accélération et par conséquent avantage pour les villes desservies directement ou indirectement par le chemin de fer.

Il y a eu un second fait qui, dans la supposition d'un moindre revenu sur le produit des barrières établirait une sorte de compensation; c'est la facilité que le chemin de fer offre au gouvernement pour le transport des troupes; par le chemin de fer les troupes pourront être transportées presque d'un bout à l'autre du royaume avec célérité, sans fatigue, en supprimant les étapes intermédiaires et avec grande économie pour le gouvernement, puisque d'après une convention passée entre l'administration du chemin de fer et le département de la guerre, le transport des troupes se fait à moitié prix. Ainsi, en admettant pour un moment la supposition de la commission, que le chemin de fer entraînera

tions étaient arrivées, et qu'il l'attendrait le lendemain en mer, à dix lieues de Bergen; l'Anglais répondit qu'il serait fidèle au rendez-vous, et invita provisoirement son illustre ennemi à lui faire l'honneur de déjeuner à son bord.

Cette étrange politesse étonna Jean Bart, il lui fit redouter un piège; mais il se dit que, si le commodore avait voulu le trahir, il en aurait depuis longtemps saisi l'occasion, leurs vaisseaux n'ayant point cessé d'être bord à bord, et eux-mêmes s'étant vus tous les jours seuls et sans méfiance. Bref, il accepta l'invitation, et se rendit, sans aucune escorte, sur le vaisseau de son ennemi.

Le déjeuner du commodore fut somptueux et délicat, et Jean Bart y fit parfaitement honneur. Quant à la conversation, elle fut d'un bout à l'autre un véritable jeu au propos discordant. La rude et impitoyable franchise du capitaine ne fit pas se démentir une minute la politesse exquise du commodore, qui sembla prendre à tâche de dire autant de bien de la France que son convive disait de mal de l'Angleterre.

Tout ce que Jean Bart put accorder aux convenances, dans ses infatigables invectives contre les Anglais, ce fut de faire une exception sous le rapport de l'amabilité, en faveur de son amphitryon.

— Sir Williams, dit-il brusquement, au dessert, vos compatriotes sont vraiment bien bons de me redouter; je vous assure que je ne les redoute pas du tout, moi; et vous en aurez bientôt la preuve dans le petit exercice digestif que nous allons nous donner à coups de canon.

Le commodore voulut détourner la conversation en demandant les liqueurs à son valet de chambre, mais Jean Bart revenait toujours à son idée.

— Quelle somme, reprit-il, donnerait votre roi à celui qui me saisi-rait vivant?

Cette question fit tressaillir le commodore, qui manqua de laisser tomber le flacon qu'il tenait à la main. Le capitaine crut même remarquer qu'il avait pâli; mais cette émotion ne dura qu'un instant, et l'Anglais, prenant son sourire et son aplomb plus promptement encore qu'il ne

une diminution dans le produit des barrières, je puis dire qu'il offre d'un autre côté des compensations par l'économie qu'il procure dans le transport des lettres et le transport des troupes.

Je reviens à ce qui concerne plus particulièrement les résultats de l'exploitation.

Le tarif du chemin de fer est modéré, très modéré même. On voyage par le chemin de fer à des prix sans exemple jusqu'à présent. Mais ce tarif est un fait. L'élévation du tarif est une question beaucoup plus grave qu'elle ne le paraît au premier abord, je regarde une augmentation directe et pour l'année entière, comme une mesure extrême, à laquelle il ne faut recourir qu'en dernier lieu, après avoir épuisé tous les autres moyens. Je pense qu'il faut auparavant chercher à faire fructifier le tarif. L'expérience de l'exploitation du chemin de fer n'est pas complète; d'abord il ne faut pas perdre de vue que chaque fois qu'une nouvelle section est ouverte elle ne produit pas seulement par elle-même, mais elle réagit aussi sur les autres sections; aussi longtemps donc que le chemin de fer ne sera pas achevé dans ses grandes lignes, rien de positif ne pourra être énoncé sur ses résultats.

En second lieu, je dois faire l'aveu, qui n'est une accusation contre personne, que le chemin de fer n'a pas été exploité comme il aurait pu l'être, comme il aurait dû l'être si tout pouvait se faire en un jour. Le matériel a été insuffisant. Mais fallait-il d'abord commander et faire exécuter un nombre considérable de voitures, fallait-il se charger d'un matériel immense au risque d'avoir à s'en repentir plus tard? Le matériel s'est trouvé insuffisant, surtout en voitures de première classe, de celles qui sont les plus productives. Pendant l'année 1837, le chemin de fer a transporté 1,384,577 voyageurs; ce transport a été fait avec un matériel extrêmement minime; croiriez-vous que le service d'exploitation n'a pu ordinairement disposer que de douze diligences et berlines? Il en est résulté qu'on a souvent été forcé de refuser des places de diligences et berlines, et qu'on a dû renvoyer les voyageurs aux places d'un ordre inférieur, aux places d'un plus bas prix.

Ensuite il n'existe pas aux stations de locaux convenables pour les voyageurs. Là où il existe une salle d'attente, c'est une salle commune, qui reçoit tous les voyageurs indistinctement. Le chemin de fer n'est pas une affaire d'égalité; selon moi, les stations devraient être disposées d'après les classes des voitures; il devrait y avoir trois entrées, trois salles d'attente différentes, afin d'engager par tous les moyens les personnes des classes élevées à s'adresser de préférence aux voitures de rangs supérieurs. Le péle-mêle du salon d'attente est fâcheux: c'est engager les voyageurs à abandonner les voitures de première et seconde classes, c'est les pousser vers les voitures inférieures; il n'y a que l'ouvrier, l'artisan, le pauvre qui ont droit aux waggons économiques.

En 1837, messieurs, les recettes du chemin de fer se sont élevées à 1,416,982 fr. 4 cent.; j'ai dit tout-à-l'heure qu'il avait été transporté 1,384,577 voyageurs, c'est à dire que chaque voyageur a produit à peu près un franc. Je n'hésite pas à dire que si les stations eussent été mieux appropriées, si le matériel eût offert plus de moyens de transport en voitures de première classe, les recettes au lieu de produire 1,400 mille francs en auraient peut-être produit 1,600 mille.

Les frais d'entretien, d'exploitation et de perception ont coûté pendant la même année, 636,178 fr., comme tous les comptes ne sont pas encore liquidés, je suppose que la dépense s'élèvera à un million, il reste ainsi un excédant de 400,000 fr. environ pour couvrir les intérêts des capitaux.

Si les réformes administratives projetées, si les combinaisons de matériel prescrites ne réussissent pas à ramener les effets que j'en attends, il faudrait bien alors, par une augmentation directe du tarif, mettre le chemin de fer à même de remplir ses engagements.

On pourrait peut-être se borner à augmenter le tarif de 10 à 20 p. c. pendant l'hiver, du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril, augmentation bien légitime, l'exploitation étant évidemment plus coûteuse.

Je crois aussi que le personnel peut être réduit. Il semble qu'on ait voulu dès le commencement prendre plutôt trop que

les avait perdus, versa tranquillement à son hôte un petit verre de kirch au rhum.

— Merci, dit Jean Bart, arrêté par un vague soupçon, je ne bois point de liqueurs. Quelques gouttes d'eau de vie me suffisent en fumant ma pipe, et je vous proposerai à cet effet de remonter sur le tillac.

Comme il s'était déjà levé en parlant ainsi, il n'y eut point d'objection à faire, et l'Anglais suivit docilement son convive sur la dunette.

Là, ce dernier, après avoir jeté un regard rapide sur ses deux vaisseaux amarrés à une demi-portée de pistolet de celui du commodore, s'installa sans façon près d'un bastingage, chargea et alluma sa pipe et se mit à fumer avec le sang froid le plus parfait, en savourant de temps à autre le verre d'eau de vie qu'il s'était fait apporter.

L'Anglais considérait cette insouciance sans pouvoir se l'expliquer, et semblait rouler distraitement dans sa tête un projet mystérieux.

Quand Jean Bart eut trouvé le fond de sa pipe et de son verre, il se leva et tendit la main au commodore:

— Je vous quitte, lui dit-il, voici le moment de mettre à la voile. Faites votre toilette pendant que je vais achever la mienne, et au revoir là-bas dans une heure! J'espère vous rendre votre déjeuner demain sur mon bord.

Ces paroles et le sourire qui les accompagna signifiaient: J'espère que vous serez demain en mon pouvoir.

L'Anglais ne s'y trompa point; mais prenant un ton aussi sérieux que celui du capitaine était plaisant:

— Vous vous abusez, monsieur, répondit-il; vous êtes mon prisonnier.

En même temps, il fit un signe à son équipage, et dix hommes s'avancèrent sur le tillac, le pistolet au poing et le sabre au côté.

Toutes les politesses et toutes les avances de l'Anglais depuis cinq jours, avaient eu pour but cette trahison.

pas assez de précautions, afin de prévenir les accidents dont on avait effrayé le public avant l'ouverture du chemin; les craintes ont peut-être été exagérées; aujourd'hui que l'on peut soutenir qu'un personnel de surveillance aussi considérable n'est pas nécessaire, je compte faire reporter ce personnel surabondant sur les sections qui vont prochainement s'ouvrir jusqu'à Anvers et tenter par ce moyen une importante économie.

Quant au transport des marchandises l'administration s'est trouvée en présence de trois systèmes principaux:

1<sup>o</sup> L'adjudication publique, la mise en ferme des transports; 2<sup>o</sup> le transport en détail par le gouvernement, non seulement sur le chemin de fer, mais même du chemin de fer au domicile des destinataires; 3<sup>o</sup> la location des waggons en tout ou en partie. Messieurs, je crois que c'est le troisième mode qui doit sinon l'emporter, au moins dominer. Je crois que le gouvernement s'exposerait à de grands dangers, qu'il s'engagerait dans une voie sans issue en entreprenant le transport en détail des marchandises avec l'obligation de les prendre et de les livrer à domicile.

Si le gouvernement s'en tient à la location totale ou partielle des waggons, le bénéfice est en quelque sorte certain, il faudra un personnel peu considérable, des bureaux extrêmement restreints, les bureaux existants des bagages des voyageurs suffiront presque; en louant les waggons, il ne sera pas nécessaire d'agrandir outre mesure des stations pour y établir des magasins, il ne faudra pas de bureaux dans l'intérieur des villes, comme pour le transport en détail. Aucune responsabilité ne pèsera sur le gouvernement, celui qui louera un wagon aura le droit de le faire surveiller pendant le trajet par un homme placé sur le wagon.

Le gouvernement n'aura pas besoin de s'engager au transport des marchandises dans d'autres localités que celles des services par le chemin de fer, comme il devrait le faire en entreprenant le transport en détail, il n'aura pas de décompte à établir avec des administrations particulières de messageries. Enfin pour la location des waggons le gouvernement laisse subsister les industriels qui existent, l'industrie du roulage est ménagée, le chemin de fer est mis à sa disposition; les entrepreneurs de roulage se serviront de son intermédiaire, semblable à un fleuve, le chemin de fer portera les marchandises de l'une à l'autre rive.

Messieurs, l'incident auquel le chemin de fer a récemment donné lieu, n'a prouvé qu'une chose, c'est que la condition du gouvernement dans l'exploitation n'est pas la même que pour une compagnie. Le gouvernement n'est pas libre comme le serait une compagnie particulière; pour le chemin de fer, le gouvernement est exposé à la publicité comme pour toutes les autres parties de l'administration. Une compagnie particulière, au contraire, jouit de la plus complète indépendance; elle jouit du huis clos, le secret lui est acquis.

Une compagnie fixe ses prix, les modifie à sa guise; prend; renvoie, destitue ou avance les employés; personne ne se croit le droit de critiquer ses actes, tandis que le gouvernement doit compte de chacun des siens; ma volonté bien arrêtée est de montrer une grande sévérité envers le personnel, quelque réclamation qu'elle puisse m'attirer. Il fut un temps où les impôts étaient affermés; on pensait que le gouvernement pourrait difficilement lever lui-même les impôts; il fut un temps où le service de la poste était affermé, car on considérait comme impossible que le gouvernement pût s'en charger.

Messieurs, il n'existe plus de fermiers généraux et la poste aux lettres est exploitée par le gouvernement jusque dans ses plus petits détails. Je ne dirai pas que l'exploitation du chemin de fer est impossible, mais il y a conviction pour moi que c'est assez difficile et même fort difficile.

Néanmoins, je répéterai encore une fois qu'avec les réformes, les améliorations, les contributions projetées ou ordonnées, avec l'aide du produit du transport des marchandises, je ne désespère pas de voir le chemin de fer se suffire à lui-même en conservant le tarif actuel.

## LIÈGE, LE 30 JANVIER.

La chambre des représentants reprendra, la semaine prochaine, le cours de ses travaux. Jusqu'à présent la session

— Ton prisonnier! moi! fit Jean Bart, en bondissant comme un sanglier qu'on relance. Oh! mille bombes! c'est ce que nous allons voir.

Et se tournant vers ses vaisseaux:

— A moi! mes braves, cria-t-il d'une voix qui fit trembler la rade; à moi, Dunkerque et Jean Bart (1)!

En parlant ainsi, il s'élança plus prompt que l'éclair sur une mèche placée à quelques pas de lui, l'allume aux dernières étincelles de sa pipe, se précipite sur les hommes armés qui l'entourent avant qu'ils aient eu le temps de deviner ce qu'il va faire, en renverse une partie sur le tillac, arrive auprès d'un baril de poudre découvert au soleil, et, posant sa mèche allumée à quelques lignes au-dessus, il dit d'une voix forte et terrible au commodore:

— Ton prisonnier, chien d'anglais, tient dans sa main ta vie et celle de ton équipage; si un seul de tes hommes fait un pas vers moi, nous sautons tous ensemble avec ton bâtiment.

Le commodore et son équipage s'arrêtent et se regardent, frappés de stupeur et d'effroi. Ils savent que Jean Bart le ferait comme il le dit, et pas un ne se permet une parole ou un geste.

Cependant les matelots français ont entendu le cri de leur capitaine et deviné la trahison. En deux minutes toutes leurs chaloupes sont à la mer, et ils accostent en foule le vaisseau du commodore.

Celui-ci, voyant toujours la mèche enflammée au dessus du baril de poudre, n'ose ordonner à ses hommes de se défendre; ses deux bâtiments tombent sans coup férir au pouvoir des Français, et lui-même devient, avec tout son équipage, prisonnier de l'homme dont il s'était cru maître.

Ainsi l'intrepidité vainquit la ruse, et l'Angleterre reçut de la France une leçon qui n'a pas été la seule, bien qu'elle n'ait pas été répétée assez souvent.

(1) Ces deux mots étaient le cri de guerre de Jean Bart, en montant à l'abordage.

n'a pas été très fructueuse. Ses principaux résultats se sont bornés à l'adoption des budgets, à la réorganisation de l'école militaire, et à l'introduction de quelques changements au tarif des douanes. Et cependant la chambre a été assemblée pendant trois mois consécutifs! Cette stérilité doit être attribuée en grande partie à des discussions trop prolongées sur des matières graves, il est vrai, mais dont malheureusement l'esprit de localité vient trop souvent compliquer l'examen. Les principes les plus simples d'économie politique sont sacrifiés sans cesse aux exigences de l'intérêt particulier, et la majorité de la presse, loin de combattre cette tendance, la favorise en se joignant aux défenseurs des mesures restrictives. Le gouvernement lutte avec énergie contre cet obstacle; il voit les choses de plus haut, et voudrait donner, par des concessions opportunes aux réclamations de l'étranger, plus d'extension à nos rapports commerciaux avec les nations voisines. Mais ses efforts sont le plus souvent infructueux. Il faut donc attendre le remède d'une chambre plus éclairée et moins exclusive.

La discussion des intérêts matériels a, depuis trois mois, absorbé presque tous les instants de la chambre. Ne serait-il pas temps maintenant de songer un peu aux intérêts moraux? Les vices de la loi organique du jury ont été signalés à diverses reprises; le gouvernement en a reconnu l'existence, et a présenté, il y a à peu près un an, une loi qui avait pour objet de les faire disparaître. Qu'est devenu ce projet de loi? La section centrale l'avait examiné; le rapport en avait été fait par M. de Behr; l'époque même de la discussion en avait été fixée, et cependant on n'entend plus parler de ce projet. Il en est de même des autres améliorations qui avaient été proposées par le ministère précédent, et qui avaient pour but de mettre notre législation pénale en harmonie avec nos mœurs. La France nous a déjà devancés sous ce rapport. Les réformes qu'elle a apportées au code de 1810, pourraient être d'autant plus facilement introduites chez nous, que nous sommes toujours régis par le même code, et que le système qu'il a établi restera longtemps encore en vigueur.

La loi sur l'enseignement inférieur est également attendue avec impatience. Les chambres avaient exprimé le vœu de pouvoir la discuter dans la dernière session, et le ministère avait, en quelque sorte, pris l'engagement de la soumettre à ses délibérations, avant la fin de l'année dernière. Mais le projet repose toujours au greffe. Ne nous plaignons cependant pas trop vivement de cette lenteur calculée. L'esprit qui domine dans la chambre est le même qui a présidé à la confection de la loi sur l'enseignement supérieur. Sous prétexte d'organiser celui-ci sur des bases plus larges et plus libérales que celles qui existaient auparavant, on l'a réellement désorganisé, et le même sort serait inévitablement réservé à l'instruction primaire, si la chambre actuelle était appelée à compléter son œuvre de destruction.

JARDIN, BOTANIQUE.

M. le ministre de l'intérieur vient d'informer notre administration communale qu'il ne peut approuver l'acquisition du terrain du Laveu pour l'établissement de notre Jardin Botanique. Ce rejet est fondé sur l'insuffisance des eaux et l'éloignement du Jardin de l'Université.

Le conseil communal, dans sa séance d'hier, s'est occupé de nouveau, de cet objet, et nous voyons que M. Joiris a fait au conseil la proposition de céder un terrain d'une étendue de 3 bonniers, pour le Jardin Botanique.

Nous avions toujours été d'avis que le terrain du Laveu réunissait toutes les qualités propres à cette destination, s'il était reconnu qu'on pourrait y trouver les eaux nécessaires; s'il n'en est pas ainsi, et s'il faut absolument y renoncer, le terrain proposé par M. Joiris, nous semble alors pouvoir le remplacer convenablement.

Ce terrain, situé rue Jonckeu, est entouré de communications faciles. Il possède une source d'eau abondante, qui ne tarit pas, même dans les plus grandes sécheresses de l'été; il offre une surface régulière, un plan insensiblement incliné au levant en une variété d'exposition qui serait d'un effet fort agréable à l'œil. Ce terrain étant placé vis-à-vis des nouvelles rues Mouton et des Augustins, pourrait être vu entièrement de la promenade du Quai d'Avroy. Il serait aussi au besoin susceptible d'agrandissement ultérieur; les terrains contigus, appartenant à MM. Henrard et Piette, qui offrent, dit-on, de les céder à un prix inférieur même à celui qui a été demandé par M. Joiris.

Nous ajouterons que les nouvelles constructions qui s'élèvent dans les rues Mouton et des Augustins, la régularisation de la rue Jonckeu, qui aboutira nécessairement à la station du chemin de fer, feront de ce quartier un lieu très fréquenté et l'une des plus belles promenades de la ville.

La Société Générale et la Banque de Belgique cherchent de nouveau à acheter des charbonnages dans notre province et dans le Hainaut. Cette fois, elles ont pour concurrentes, les sociétés françaises, qui étendent leurs opérations sur les houillères jusqu'en Prusse. Cette concurrence atteint même le personnel. Les sociétés belges viennent d'augmenter encore le traitement de plusieurs directeurs de houillères que les sociétés françaises avaient voulu leur enlever.

La Société de Commerce, qui demande en ce moment des directeurs de charbonnages, fait subir aux candidats, un examen sur la pratique de l'exploitation. En prusse les propriétaires des mines ne peuvent plus choisir, pour directeurs, que ceux qui ont été examinés par la commission supérieure des mines.

Le jeune Kreglinger, d'Anvers, et le fils de M. Clément Desormes, de Paris, qui suivent depuis longtemps l'atelier des locomotives de Seraing, ont obtenu de M. Cockerill de faire construire une locomotive sous leur direction.

Le 26 janvier, une maison appartenant à la veuve Virleé a été la proie des flammes, avec ses dépendances et tout ce qu'elle contenait. Cette propriété, située en la commune de Saint-Denis, province de Namur, n'était point assurée.

Quand cesserons-nous d'avoir à enregistrer des incendies dans nos colonnes et à signaler de nouveaux désastres occasionnés par le feu? C'est ce qui est encore l'effet d'un malheureux hasard ou de l'imprudence.

M. Lambinon-Martiny, co-propriétaire de la houillère de Wergifosse Wh ndelesse, vient de mettre cent birlaines de charbon à la disposition du bureau de bienfaisance de Soumagne, pour être distribué aux indigents de son ressort.

Si les informations qu'on nous donne sont exactes, le concert qui aura lieu samedi prochain, à la Société d'Emulation, sera brillant. Les sociétaires souscrivent et se proposent d'y conduire des dames. Une commission a été nommée pour recueillir des souscriptions à domicile. Chacun s'empresse de prendre part à cet acte de philanthropie, et tout fait espérer que ce concert réunira un auditoire aussi nombreux que celui des concerts de carême.

— Avant-hier soir, une voiture qui passait rapidement sur le pont St-Nicolas, Outre-Meuse, a renversé François Lacroix, demeurant près de la place Grétry, et a passé sur le corps de ce malheureux septuagénaire, qui est un peu sourd; il a reçu une forte contusion à l'épaule droite. M. Zomers Bosard, négociant, a recueilli chez lui le blessé, qui a été ensuite transporté à l'hospice de Bavière. Ce nouvel accident prouve que la police doit tenir strictement la main à l'exécution du règlement sur la circulation des voitures.

— Avant hier, une dame, partie d'Ath en diligence, se rendait à Bruxelles, ayant dans une poche suspendue à un cordon sous sa robe une somme de 400 fr. En route survint un voyageur qui s'établit à côté de cette dame. En descendant à l'hôtel des diligences, rue de la Madeleine, la dame se sentant beaucoup plus légère qu'à son départ, ne vit pas sans surprise la moitié de sa poche emportée avec ce qu'elle contenait. Sur ses vives réclamations, on arrêta son compagnon et on le conduisit à la Permanence où l'on retrouva dans ses bottes, dans ses poches, etc., la somme volée.

— On lit dans l'«*Belair*» de Namur :  
« Nous apprenons de Paris que M. de la Mennais s'occupe d'une publication catégorique sur la religion, dans laquelle sa position personnelle sera fixée de manière à ne laisser de doute ni à ses amis ni à ses ennemis.  
« M. de Potter prépare, de son côté, des *Mémoires*, ou, si l'on veut, des *Confessions*, qui embrasseront toute sa vie et paraîtront sous le titre d'«*Œuvres posthumes*».

La plupart des journaux ont en la bonhomie de reproduire d'après le *Courrier Belge*, un soi-disant extrait d'un prétendu journal danois, intitulé le *Morgens tjerna*; lequel journal danois était censé annoncer que le célèbre ingénieur *Draboj* avait imaginé de chauffer à Copenhague les bureaux du ministère de la guerre, au moyen de boulets rouges déposés dans des caisses remplies de son.

Cet article du *Morgens tjerna* était une mystification à la manière du *Courrier Belge*. Le mot *Draboj* est le nom renversé du rédacteur en chef de ce journal.

Charmé du succès de sa plaisanterie, le *Courrier Belge* continue à entretenir ses crédules lecteurs de décevantes prétendues annonces par le *Morgens tjerna* et dues au soi-disant *Draboj*, fils d'un fermier de *Rothenoos*. Reste à savoir si les abonnés du *Courrier* seront flattés du rôle de dupes et de gobe-mouches que leur fait jouer ce journal.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces mystifications sont ourdies par un journal qui ne cesse d'engager les autres feuilles politiques à ne plus publier que des articles signés. Le rédacteur du *Courrier* veut que ses confrères signent leurs articles, et il n'ose pas seulement avouer et signer ses propres inventions. (Observateur.)

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 30 janvier. — Absents : MM. Jamme (malade), Piercot (en voyage), Billy, Tombeur, Despa, Koeler et Cox.

Le fauteuil du président est occupé par M. Dethier, qui rend compte des mesures que le collège a prises contre le danger des incendies :

Les rondes ont été multipliées, et n'occasionneront toutefois qu'une légère dépense.

Des arrangements ont été pris avec un brasseur de chaque quartier, afin d'avoir de l'eau chaude en cas de besoin, pendant les fortes gelées. La dépense n'est pas encore connue.

Voici les communications :

1. La députation fait connaître qu'elle a nommé membres du comité d'inspection de l'école normale MM. Lemaire, Frère et Dupont.

2. M. A. Disery demande à acquérir le terrain d'un bras de la rivière de l'Ourthe longeant le rempart de l'Est.

3. Le directeur du spectacle demande un subside supplémentaire de 5000 frs. à ne payer par la ville qu'à l'expiration de l'année théâtrale.

3. Lettre de MM. Hubart et Gaillard, relative au terrain du Laveu.

5. Délibération de la fabrique de St. Martin, relative à l'acceptation d'une rente lui léguée par la Dlle. Mottard, à charge de services religieux.

M. Lion fait, au nom de la commission des taxes, un rapport sur quelques dispositions transitoires pour le service intérieur de l'octroi, en ce qui concerne sa comptabilité, dispositions qui doivent servir de base à un nouveau règlement.

Ces modifications ont pour objet de fournir au vérificateur des moyens de contrôle qui n'existent pas, et de décharger les contrôleurs d'attributions comptables, afin de leur laisser plus de temps pour se vouer au service actif.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

MM. Lefebvre, Hanquet, Koeler, Capitaine et Dehasse sont nommés membres de la commission des courses; ils pourront s'adjointre un nombre indéterminé de personnes étrangères au conseil, lesquelles auront également voix délibérative.

M. Lambinon rend compte d'une demande de M. Cockerill,

tendant à obtenir un terrain situé en face de sa maison, rue pont du Collège.

L'intéressé n'offre que 25 francs le mètre, tandis que l'architecte de la ville l'évalue à 50 francs.

Ce terrain ne pouvant convenir qu'à M. Cockerill, l'échevin propose, malgré la différence du prix, de le lui céder au prix de 6,000 fr., moitié de ce qu'on exigerait en s'en rapportant à l'évaluation de l'architecte.

Plusieurs membres font valoir, à l'appui de la proposition de M. Lambinon, la nécessité de régulariser cet angle.

M. Lion demande que le prix soit évalué par experts. On met aux voix la question de savoir si la ville cédera à M. Cockerill cette partie de terrain au prix de 25 francs le mètre.

L'offre de M. Cockerill est rejetée par 12 voix contre 6.

Le conseil vote un crédit supplémentaire de 362 frs. 77 c. pour la construction d'une serre mobile à l'université.

Il donne un avis favorable à la délibération des hospices relative à une donation de feu M. Lesieur qui s'élève à dix mille francs sous les conditions d'établir deux lits de vieillards, de n'admettre en premier lieu que des français, et à défaut des étrangers, et de n'exiger que l'âge de 60 ans.

On admet le rôle supplémentaire de la taxe des chiens à 16 frs. 94 c.

M. Lambinon rend compte des mesures prises par le collège pour s'assurer de l'existence d'une quantité d'eau suffisante au terrain du Laveu.

Il lit le rapport de M. Rémont chargé par l'administrateur de l'université et du collège des bourgmestre et échevins de faire les recherches nécessaires; il déclare avoir trouvé à une profondeur de 24 mètres 50 centimètres, 400 hectolitres d'eau, et se prononce en faveur du terrain du Laveu.

Ce rapport de M. Rémont a été soumis à l'opinion de M. Beaulieu, qui a présenté quelques observations dont il est également donné lecture. L'architecte de la ville ne partage pas l'avis de M. Rémont, il déclare qu'on n'obtient qu'une quantité d'eau insuffisante aux besoins d'un jardin botanique (48 hectolitres d'eau dans une année pluvieuse.)

MM. Koeler et Despa entrent en séance.

M. Lion prend la parole et pense que l'on n'a pas fait tous les travaux nécessaires pour s'assurer de l'existence de l'eau; il demande que l'objet soit renvoyé à un comité général.

M. Lambinon reprend la lecture de son travail. Il lit le rapport de MM. Devaux, Galand, père et Sarton, appelés à contrôler l'opinion contradictoire des deux hommes de l'art, consultés en premier lieu. En jaugeant de nouveau le puits, ils n'ont trouvé que 48 hectolitres.

Le collège adressa ensuite tous les rapports à M. l'administrateur de l'université, en le priant de faire connaître son opinion sur l'emplacement du jardin botanique.

M. l'administrateur s'adressa au ministre de l'intérieur qui annonça son approbation au choix du conseil pour le terrain du Laveu.

Le collège propose de faire un nouvel appel aux propriétaires de terrains qui peuvent convenir.

M. Lefebvre demande qu'on s'occupe de cet objet. La commission examine un terrain appartenant aux sieurs Joiris, en dessous de celui du Laveu.

M. Lion demande qu'on ne s'occupe en premier lieu que de la question de savoir si le terrain du Laveu sera abandonné.

Cette affaire, ainsi que la lettre de MM. Hubert et Gaillard, est renvoyée aux commissions des travaux et de l'instruction publique.

Le conseil accorde la somme de 6,758 frs. pour crédit supplémentaire destiné à l'éclairage en 1837, et ce, par suite d'un rapport de M. Constant, au nom de la commission de comptabilité.

M. Dethier présente, après que l'urgence en a été déclarée, en rapport sur la demande du Mont de Piété tendant à obtenir des fonds pour son service.

L'échevin rend compte de la correspondance qui a eu lieu en le Mont de Piété et les hospices, de laquelle il résulte que ces derniers refusent à donner de nouveaux fonds.

Il établit que les hospices ont pu s'y refuser légalement à verser une nouvelle somme, et ce, d'après l'arrêté du 31 octobre 1826 sur les Monts de Piété qui établit un ordre pour concourir à former la dotation du Mont de Piété, ordre dans lequel les hospices ne viennent qu'après plusieurs autres moyens qui sont loin d'être épuisés. Nous avons cité l'article 16 de cet arrêté qui met en première ligne les fonds de propriété du Mont de Piété; en deuxième ligne les cautionnements des employés du Mont de Piété, en troisième ligne ceux des receveurs de la ville et en quatrième ligne seulement la ville ou les établissements de bienfaisance.

Il faut donc, selon le rapporteur, exiger d'abord que les cautionnements du directeur et autres employés du Mont soient fournis en numéraire, et, quoiqu'ils aient été admis en immeubles, rien ne s'oppose à ce qu'on les exige dans une autre nature.

En outre il conclut à ce qu'en attendant que les cautionnements soient réalisés, la ville mette à la disposition du Mont à titre de prêt d'une somme de 10,000 frs. qui devra être restituée dans un délai de trois mois sur les premiers fonds provenant des cautionnements des employés. — Adopté.

Le conseil décide que le procès-verbal de cette dernière affaire sera approuvée séance tenante.

On donne un avis favorable :

1. Sur la délibération de la fabrique de Saint-Pholien, tendante à l'acceptation d'un legs lui fait par feu M. de Donnée.

2. Sur la délibération de la fabrique de Ste. Marguerite, tendante à être autorisée à accepter un legs lui fait par feu M. de Donnée.

3. Sur la délibération de la fabrique de St. Nicolas, relative à l'acceptation d'une somme de 500 frs. par la dame V<sup>o</sup> de Blier, à charge d'une messe hebdomadaire.

4. Sur la délibération des hospices, relative à la main levée d'inscriptions hypothécaires, prise à charge du sieur Fagard.

5. Sur la délibération des mêmes, relative au remboursement d'une rente due à M. le baron de Stockhem.

**THEATRE ROYAL DE LIEGE.**

Mardi 31 janvier, à 5 1/2 heures, 4<sup>me</sup> représentation du 6<sup>me</sup> mois d'abonnement, la **DAME BLANCHE**, opéra comique en trois actes. — Le **POLTRON**, vaudeville en un acte.

Très incessamment la seconde représentation de **GUSTAVE**, au bénéfice des pauvres.

Au 3<sup>e</sup> jour, la 1<sup>re</sup> représentation de **L'AMBASSADRICE**, opéra comique — Le **FOR LÉVEQUE**, vaudeville. — En attendant **LA JUIVE**.

**AVIS.** — La souscription pour la Grande Soirée Napolitaine qui aura lieu mardi prochain, 6 février, reste ouverte jusqu'au dimanche 4.

**ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 28 JANVIER.**

**Décès:** 3 garçons, 2 filles, 3 hommes, 4 femme; savoir: M. J. Dopas, âgé de 45 ans, menuisier, rue des Tourneurs, veuf de C. Detal. — F. J. J. Marbiban, âgé de 35 ans, journalier, rue Pierreuse, époux de M. Desart. — L. A. Pierrejean, âgé de 26 ans, ouvrier imprimeur, rue de la Régence, célibataire. — M. L. Delsupexhe, âgé de 80 ans, sans profession, rue Bonne Fortune, épouse de J. L. A. Dams.

**Du 29. — Naissances:** 10 garçons, 7 filles. **Décès:** 3 garçons, 2 filles, 3 hommes, 2 femmes; savoir: Toussaint Dieudonné Sauveur, âgé de 71 ans, docteur en médecine professeur émérite de l'université de Liège et membre de la commission médicale de la province, rue Hors-Château, époux d'Éléonore Marguerite Joseph Dethier. — M. H. T. chevalier de Lantremange, âgé de 67 ans, ancien trésorier de la cathédrale de Liège, faubourg St. Laurent, célibataire. — H. M. Bovy, âgé de 41 ans, rentier, faubourg Ste-Marguerite, époux de M. C. J. Coheur. — M. T. Leblanc, âgé de 79 ans, domestique, rue Vert Bois. — A. Deleby, âgé de 24 ans, sans profession, rue des Ursulines.

**ANNONCES.**

**UN BRACELET** avec **AGRAFFE** en **OR**, a été **PERDU** le 30 janvier, à la sortie de la Redoute. **RECOMPENSE** à qui le remettra quai de la Sauvenière, n. 32. 152

**BON VIN** du pays à 17 cents la bouteille, première cuvée, à 25 cents Hors Château, 459, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grosse Bouteille.

**A LOUER** présentement **UNE BELLE MAISON** avec jardin, à l'entrée du faubourg Hocheporte, N. 783. — S'y adresser. 120

**FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE DE LIEGE.**

**LUNDI 12 FEVRIER 1838**, à 9 heures du matin,

Les **ADMINISTRATEURS** de la fabrique de la Cathédrale de Liège, feront procéder, en leur bureau, situé dans les cloîtres de ladite Cathédrale, par le ministère de **M<sup>e</sup> DE BEFVE**, notaire à Liège,

**A LA LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,**

**PLUSIEURS PIÈCES DE TERRE,**

Situées dans les communes de **BASSENGE, HERSTAPPE, LOWAIGE, OTRENGE, POUSET** et **WONCK.** 151

**Propriété Rurale,**

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.**

Une **PIÈCE DE TERRE LABOURABLE**, située territoire de Braive, canton d'Avenne, contenant un hectare 55 ares 63 centiares (1 bonnier 15 verges grandes 15 petites), longée d'un côté par la Chaussée des Romains, d'un autre côté par la nouvelle route de Huy à Hanout.

Cette pièce de terre, qui est libre de toutes charges et d'hypothèques, est située le plus avantageusement possible pour l'établissement d'une auberge ou d'une maison de commerce. S'adresser à **M<sup>e</sup> JAMOULLE**, notaire à Faine, commune de Celles. 150

**VENTE D'ARBRES**

**A JEHAY.**

**JEUDI 15 FEVRIER 1838, A ONZE HEURES,**

**M. le baron VANDENSTEEN DE JEHAY**, gouverneur de la province, fera **VENDRE** aux enchères publiques, dans ses propriétés de Jehay,

**UNE FORTE QUANTITÉ D'ARBRES,**

**SAVOIR:**

1. Chênes et frênes dans le bois dit de la Garenne;
2. Bois blancs sur les digues des Grands Etangs;
3. Chênes et bois blancs dans le bois de Jehay.

Ces arbres sont pour la majeure partie d'une grosseur et d'une élévation extraordinaires.

On commencera dans le bois dit de la Garenne, à onze heures précises.

A un an de **CRÉDIT** sous la direction du notaire **JAMOULLE.** 149

**BOUGIES DIAPHANES ET EN CIRE.**

**GILLON-NOSENT**, rue du Pont d'Île, n. 32, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de **BOUGIES DIAPHANES** et en cire, pour table, voiture, etc.

**GRAND MAGASIN DE MUSIQUE.**

**M. J. J. SOUBRE,**

A l'honneur d'informer le public, qu'il **VIENT D'OUVRIR UN GRAND MAGASIN DE MUSIQUE,**

**RUE DE L'UNIVERSITÉ.**

Son magasin sera constamment assorti des Nouveautés Musicales les plus remarquables qui se publieront à **PARIS**, à **BRUXELLES** et en **ALLEMAGNE**; il espère par les relations qu'il vient d'établir, pouvoir servir avec promptitude les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il vient d'ouvrir aussi un **GRAND ABONNEMENT**

**DE**

**LECTURE MUSICALE.**

Composé de plus de 40 **PARTITIONS POUR PIANO** et **CHANT** de **ROSSINI, MEYERBEER, WEBER, BEETHOVEN, MOZART, MÉHUL, CHERUBINI, HALEVY, BELLINI**, etc. Plus, des collections complètes des **ŒUVRES DE PIANO**, composées par **BEETHOVEN, WEBER, HUMMEL, MOSCHELES**; des meilleurs morceaux de **CLEMENTI, DUSSEK, STEUBERT, CHOPIN, THALBERT, HERTZ, MENDELSONH**, etc., etc., de la collection des symphonies de Beethoven, arrangées pour le piano.

On **S'ABONNE** moyennant 6 francs par mois: 15 frs. par trimestre; 25 frs. par semestre et 40 frs. pour une année.

**AVIS IMPORTANT.**

**A VENDRE PRÉSENTEMENT**

**LE BEAU**

**DOMAINE**

**DE**

**GRINCHAMPS,**

**AU CANTON DE LAROCHE,**

**ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ, PROVINCE DE LUXEMBOURG,**  
*d'origine patrimoniale et seigneuriale,*

Consistant en **DEUX BEAUX BATIMENS** d'habitation, très vastes bâtimens d'exploitation, cours, étangs, jardins, prés, vergers, enclos, terres labourables et sables, haies à écorces, le tout ne formant qu'un ensemble de 258 hectares.

Cette belle propriété par sa situation dans un superbe valon à côté de la route de Namur à Luxembourg, et à côté de celle projetée de l'Allemagne vers la France, ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications; quant au sol il est de 1<sup>re</sup> qualité pour le pays.

Ce domaine est traversé par des ruisseaux riches en truites et écrevisses, et sur ces ruisseaux l'on pourrait y créer différents genres d'établissements.

Quant à la chasse elle y est très abondante en lièvres, chevreuils et sangliers.

Tous les bâtimens sont neufs, construits en pierres et couverts en ardoises; ils sont assurés contre l'incendie jusqu'au 7 août 1841, pour **UNE SOMME DE 32,000 FRANCS.**

S'adresser pour obtenir des renseignements et connaître les conditions à **M. J. ACHMIN**, propriétaire de ce domaine audit Grinchamps; et au notaire **PEITHAN**, à Marche, chargé de la vente. 14

**EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE**

**DE M. BOTOT,**

*Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.*

Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis; elle a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la carie; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave, et de ne se corrompre jamais.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les gencives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses; celles enfin qui ont les dents décharnées et quelques dispositions au vice scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouveront fort bien de l'usage de cette eau; il en sera de même des femmes enceintes; elles les garantira du mal de dents et du gonflement des gencives, auxquels elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très agréable pour le bain.

Le **SEUL DÉPOT** pour Liège, est chez **GILLON NOSENT**, rue du Pont d'Île, n. 32.

La réputation dont jouit l'Eau Balsamique de **M. BOTOT**, ayant donné lieu à des contrefaçons, **M. BOTOT**, pour en empêcher les effets, a fait graver sur ses bouteilles les mots **EAU DE BOTOT**, et sa signature est apposée sur l'étiquette de chaque bouteille.

**BOURSES.**

**PARIS, LE 29 JANVIER.**

Cinq pour cent . . .	109 65	Esp. D. diff. s. int.	.. ..
Trois pour cent . . .	79 50	.. Dt. pas. s. int.	.. ..
Act de l. B. de Fr.	1000 ..	Belg. Empr. 1832	103 5/8
Napl. Cert. Falc.	98 75	Banque de Belg.	1500 ..
Esp. Ardoin 1834.	20 ..		

**LONDRES, LE 26 JANVIER.**

3 <sup>e</sup> p. consolidés . . .	92 1/4	Espagne. Cortés.	19 1/8
Bel. em. 1832 C. D.	102 ..	Dillérées. . . .	7 3/8
Holl. Dette active.	53 1/8	Passives. . . .	4 1/4
Portugais, 5 p. c.	23 5/8	Russie. . . . .	.. ..
Id. 3 p. c.	18 3/4	Brsil. Emp. 1834.	73 ..

**AMSTERDAM, LE 29 JANVIER.**

Holl. Dette active.	101 5/8	Inscr. au gr. livre.	68 7/8
Dito 2 1/2. . . . .	53 1/16	Certif. à Amst.	.. ..
Didérée. . . . .	.. ..	Pologne. L. B. 300f.	118 1/2
Billet de change	22 1/16	Lots de l. d. 50 f.	.. ..
Syndic. d'amort.	94 1/4	Espagne. E. Ard.	19 5/16
.. 3 1/2. . . . .	77 1/4	Dito grd. . . . .	.. ..
Soc. de comm. P. B.	172 1/2	Dette différ. anc.	7 ..
.. nouvelle.	.. ..	.. nouv.	.. ..
Russie, H. et C. 5	.. ..	.. passive.	4 3/8
.. 1829, 5	105 5/16	Autriche. Métal. 5.	102 ..

**ANVERS, LE 30 JANVIER.**

ANVERS. Det. activ.	103 1/4	A NAPLES. Cert. Falc.	93
.. Det. différ.	48 1/4	A RTAT RO. Lev. 1832.	101 1/8
Emp de 48 mill.	101 3/4	.. à An. 1834.	99 1/8
HOLL. Dette active.	.. ..		
Rente remboursab.	99 ..		
AUTRICHE. Métall.	105 3/4		
Lots de fl. 100.	290 ..	A Amst., c. jours.	pair.
.. de fl. 250.	430 ..	A Rotterd., Idem.	pair.
.. de fl. 500.	721 ..	A Paris, Idem.	.. ..
POLON. Lots fl. 300.	118 1/4	.. 2 mois.	5/8 0/10 p.
.. fl. 500.	137 ..	A Lond. p' Estr. c. j.	40/4
BRÉSIL. E. à L. 1834.	72 5/8	.. 2 mois.	40 1/2
ESPAG. Emp. 1834.	19 1/4	A Francfort, cs. jrs.	35 15/16
D. dif. 1834.	.. ..	.. 3 mois.	35 5/8
Dit. p. 1834.	4 0/10	A Bruxelles et Gand	1/8 0/10
Dette diff.	6 ..		

**CHANGES.**

**RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 30 JANVIER 1838.**

L'Actif Espagnol a été assez ferme à la bourse de ce jour, ouvert à 118 3/16 et reste à 111 A. jusqu'au 1<sup>er</sup> février. Primes au 4<sup>is</sup> fév. 19 3/8 0/10 dont 1/8 0/10 A. Actions de la Banq. Com. d'Anvers ouvert 105 A. Brésiliens 72 5/8 0/10 à 72 3/4. On a fait passablement d'affaires en Ardoin.

**BRUXELLES, LE 30 JANVIER.**

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.		SUITE DES ACTIONS.	
Dette activ 2 1/2.	54 ..	A S. d'Ougrée.	100 ..
Emp. Rotsch. . . .	101 5/8	A S. Sars-Lonch.	130 ..
.. Fin cour.	104 5/8	A Che de fer.	.. ..
.. 1836, 4 1/2.	93 1/2	A S. de Venues.	.. ..
.. Fin cour.	.. ..	P Bat. à V. Anv.	.. ..
E. de la ville 1832	98 ..	A S. St. Léona.	.. ..
HOLL. Dette active	53 3/8	A S. Chatelin.	134 ..
Rente domaniale	99 ..	P S. Verrieres.	.. ..
AUTRICHE. Métall.	105 1/2	A Ecl. gaz. rés.	.. ..
NAPLES. Falconnet	92 3/4	A S. Raffinerie.	.. ..
ESPAG. Dette act	19 1/8	A Verr. Charl.	.. ..
.. Fin cour.	.. ..	Expl. l'Espér.	113 ..
.. pr. 1 m. d. l.	19 1/4 D. 1	Des Brasseries.	.. ..
.. différée 1830.	.. ..	Librairie H.	.. ..
.. 1835.	.. ..	Typogr. W.	.. ..
.. dette passive.	.. ..	Fabr. Tapis.	112 ..
PORT. Bona Maria	.. ..	Fabr. de fer.	.. ..
BRÉSIL 1834. . . .	72 1/2	A Mutual. ind.	113 ..
ROME. 1831. . . .	101 1/4	C. de Bruges.	.. ..
		H. F. Monc.	112 1/4
		Libr. Méline.	.. ..
		S. act. réun.	104 1/4
		S. de Fleu.	.. ..
		Ebénisterie.	.. ..
		Librairie Sc.	.. ..
		Fab. Pianos.	.. ..
		H. F. Borin.	.. ..
		A Hoyoux.	.. ..
		Fabr. de pap.	105 1/2
		Lits de fer.	.. ..
		A CHEMINS DE FER.	
		De Par. à St Ger.	.. ..
		.. à V. r. d.	.. ..
		.. riv. g.	.. ..
		A De Mulh. à Th.	.. ..
		P Cologne.	19 2
		A Luxembourg.	000 0/0

**VIENNE, LE 22 JANVIER.**

Métalliques, 196 1/2. — Actions de la Banque, 1396 1/2.

**PLACE D'ANVERS, LE 30 JANVIER.**

Café. — Les ventes de ce jour se composent de 150 balles Batavia ordinaire de 29 3/4 à 31; 50 balles Chéribon blanchâtre à 31 1/2 c., et 300 balles Brésil ordinaire à prix qui est tenu secret.

Miel. — On a cité la vente d'une trentaine de barriques miel de la Hayane; le prix payé n'est point exactement connu.

Riz. — On a traité samedi après midi 20 barriques Caroline anglaise à f. 15 1/8. Un petit lot de Bengale, belle qualité, a été aussi payé f. 10.

Sucre brot. — Nous avons à mentionner aujourd'hui la vente de 70 caisses Havane blond, à f. 19 1/2 pavillon étranger.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Poi-d'Or, n° 622, à Liège.